

Procès-verbal du Conseil de Beaconsfield

Procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil municipal de la Ville de Beaconsfield, tenue à l'Hôtel de Ville, 303, boulevard Beaconsfield, Beaconsfield, Québec, le jeudi 16 juillet 2026 à 8 h 15

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Monsieur le Maire Martin St-Jean et les conseillers Marie Léveillé, David Newell, Jason Rossie

PARTICIPATION À DISTANCE : Conseillers Dominique Godin et Tim Quinn

ABSENT : Conseiller Robert Mercuri

AUSSI PRÉSENTS :

Patrice Boileau, directeur général, Nathalie Libersan-Laniel, greffière et directrice du greffe et affaires publiques, Dominique Quirk, greffière adjointe

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le Maire déclare la séance ouverte.

2. ORDRE DU JOUR

2.1 Adoption de l'ordre du jour de la séance extraordinaire du Conseil de la Ville de Beaconsfield du 16 juillet 2026 à 8 h 15

2026-07-383 Il est proposé par le conseiller Tim Quinn, appuyé par le conseiller David Newell et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** d'adopter l'ordre du jour de la séance extraordinaire du Conseil de la Ville de Beaconsfield du 16 juillet 2026, tel que soumis.

5. PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Monsieur le Maire annonce le début de la période de questions.

Une résidente indique qu'elle a posé ses questions à Monsieur le maire avant le début de la séance. Elle demande des clarifications et résume sa compréhension selon laquelle l'objectif du règlement BEAC-188 serait de couvrir un enjeu existant et qu'il n'aurait pas d'impact sur les résidences existantes. Elle mentionne aussi qu'un autre secteur pourrait être visé.

Monsieur le maire répond que le règlement n'a pas pour but de régler un problème existant, mais plutôt de préparer le réseau afin de répondre au volume additionnel de gestion des eaux usées requis par la construction de nouvelles demeures sur le territoire.

Concernant un autre secteur, Monsieur le maire indique que l'évaluation du réseau est continue et que, s'il y a lieu d'apporter des ajustements pour accueillir d'autres résidences à construire, la Ville sera proactive.

La période de questions se termine à 8 h 17.

40. RÈGLEMENTATION

40.1 Adoption du Règlement BEAC-188 intitulé « Règlement à caractère provisoire interdisant l'exécution de certains travaux et l'utilisation de certains immeubles »

2026-07-384 La conseillère Léveillé mentionne l'objet du règlement.

L'objet de ce règlement est d'interdire, pour une période n'excédant pas deux ans, toute intervention consistant à exécuter des travaux ou à utiliser un immeuble lorsque celle-ci serait susceptible:

1° de créer des besoins excédant la capacité d'un système d'alimentation en eau, d'égout ou d'assainissement des eaux;

Procès-verbal du Conseil de Beaconsfield

2° d'entraîner une insuffisance des ressources en eau ou d'en détériorer la qualité.

Ce règlement vise tout immeuble situé dans un secteur particulier qui a été identifié par une carte dans un avis public et qui est situé dans le secteur nord-est et sud-est de la Ville (borné par les limites de Kirkland au nord, de Pointe-Claire à l'est, du Lac St-Louis au sud, et à l'ouest par une ligne qui suit les rues Kenwood, Raspberry, Park, Woodside et Forest).;

Il est proposé par la conseillère Marie Léveillé, appuyé par la conseillère Dominique Godin et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** d'adopter le Règlement BEAC-188 intitulé « Règlement à caractère provisoire interdisant l'exécution de certains travaux et l'utilisation de certains immeubles ».

95. **LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par le conseiller Jason Rossie, appuyé par le conseiller David Newell et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** de lever la séance extraordinaire à 8 h 19.

MAIRE

GREFFIÈRE